



LES CONCOURS DU SANTERRE — FÊTE DU VILLAGE DE CAIX

CONCOURS DE LA TARTE AUX POMMES

Règlement — samedi 19 septembre 2026, Parc des Sports et des Loisirs Maurice Desjardin

Article 1 — Objet et esprit

La commune de Caix organise, dans le cadre de la fête du village, un concours amical de tarte aux pommes maison, ouvert à toutes et à tous. L'esprit du concours est la convivialité et la mise à l'honneur du fait-maison : chacun concourt avec sa recette, son tour de main et sa fierté et le village se régale.

Article 2 — Participation

- Le concours est ouvert à tous, habitants de Caix et des communes voisines, sans limite d'âge. Une catégorie « Jeunes pâtissiers » distingue les participants de moins de 15 ans.
- La participation est gratuite. Une seule tarte par participant.
- Inscription possible à l'avance via le formulaire en ligne (www.caix.fr/un-grand-week-end-pour-caix/), en mairie, ou directement sur place le jour du concours dans la limite des horaires de dépôt.

Article 3 — La tarte

- **Thème imposé : la tarte aux pommes**, dans toutes ses interprétations — classique, normande, tatin, fine, picarde revisitée... La pomme doit être l'ingrédient principal.
- **La tarte est entièrement faite maison** (pâte comprise), par le participant lui-même. Les pâtes du commerce et tartes de boulangerie sont hors concours — sur l'honneur, entre gens du Santerre.
- Format libre (moule rond ou rectangulaire, environ 6 à 10 parts), apportée entière et non entamée, sur un support permettant la découpe.
- Par sécurité alimentaire, les préparations à base de crème crue non cuite sont déconseillées (le concours se déroule en extérieur).

Article 4 — Dépôt et anonymat

- **Dépôt des tartes le samedi 19 septembre entre 9h00 et 10h30** au stand des Concours du Santerre (barnum de la mairie).
- À l'accueil, chaque tarte reçoit un numéro anonyme. Le nom du participant est consigné sur une liste tenue par les organisateurs, fermée jusqu'à la proclamation. Le jury ne connaît que les numéros.
- Aucun signe distinctif (décor nominatif, plat reconnaissable orné) ne doit permettre d'identifier l'auteur : les organisateurs peuvent transférer la tarte sur un plat neutre.

Article 5 — Jury et critères

- Le jury est composé de 3 à 7 membres désignés par la commune (élus et, si possible, un professionnel des métiers de bouche du secteur). Un membre du jury ne peut pas concourir, ni juger la tarte d'un membre de sa famille proche : il se déporte sur cette tarte.
- Dégustation à partir de 11h00. Chaque tarte est notée sur 20 : aspect et présentation (5 points), cuisson et texture de la pâte (5 points), goût et équilibre (8 points), originalité (2 points).
- En cas d'égalité, le goût départage ; en cas de nouvelle égalité, le président du jury a voix prépondérante. Les décisions du jury sont sans appel, mais toujours bienveillantes.

Article 6 — Résultats et récompenses

- Proclamation des résultats le samedi à 12h00 au stand des concours (rappel possible lors de la remise des trophées de 18h).
- Sont récompensés : les trois premières tartes, et le premier de la catégorie « Jeunes pâtissiers ». Lots offerts par la commune et ses partenaires ; la meilleure tarte reçoit le titre de « Tarte du Santerre 2026 », à remettre en jeu chaque année.
- Après la proclamation, les tartes sont partagées et offertes à la dégustation du public au profit de la convivialité générale — apporter sa tarte, c'est accepter qu'elle finisse dans les assiettes du village. Les participants souhaitant récupérer leur plat le signalent au dépôt.

Article 7 — Droit à l'image et données

Des photographies sont prises pendant le concours et la proclamation pour la communication municipale (site, Facebook, bulletin). Tout participant peut s'y opposer en le signalant au dépôt. Les noms des lauréats sont publiés sauf opposition. La liste des participants n'est utilisée que pour l'organisation du concours et détruite ensuite.

Article 8 — Acceptation

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'adapter le déroulement en cas de nécessité (météo, nombre de participants), dans le respect de l'équité entre concurrents.

La commune de Caix — Les Concours du Santerre. Renseignements : mairie de Caix, 03 22 88 29 00 — mairie.caix@orange.fr